

Première lettre d'information du mandat 2026-2032

Courriel : mairie@villedechamphol.fr
Site Internet : <https://villedechamphol.fr>
Téléphone : 02 37 21 61 65

NUMÉROS UTILES

Police-Gendarmerie : 17
Samu et service d'Accès aux soins : 15
Pompiers : 18
Pharmacie de Garde : 32 37
Allo Enfant maltraitée : 119
Centre antipoison : 02 41 48 21 21 (Eure-et-Loir) ; 01.40.05.48.48 (Yvelines)
Vétérinaire de Garde : Contacter son vétérinaire habituel, qui indiquera la marche à suivre sur son répondeur téléphonique.
Violences intra-familiales : 39.19
Urgence Dentaire : 07.49.04.05.93 (dimanche et jours fériés).
Synelva : 02 37 91 80 00
C'Chartres Eau : 02 34 43 90 22
Chartres Métropole : 02 37 23 40 00
Assistante Sociale : 02 37 23 60 66



MOT DU MAIRE

Chers Champholois, chers amis,
Vous venez de renouveler votre confiance à notre équipe municipale, et je tiens à vous en remercier chaleureusement. Nous avons fait de l'amélioration de notre communication un engagement de campagne. Dès aujourd'hui, nous passons à l'action pour que chaque Champholois puisse être informé, écouté et associé à la vie de notre commune. D'ici la fin de l'année, nous irons à votre rencontre lors de six réunions de quartier, qui couvriront l'ensemble de nos rues, afin de recueillir vos idées et vos attentes. Enfin, vous recevrez régulièrement cette "Lettre du maire", qui vous tiendra informés des projets et de l'actualité municipale.

Près de nous, vous le savez, une nouvelle page s'ouvre également à l'échelle de l'agglomération avec l'élection d'un nouveau maire à Chartres. Nous suivrons avec la plus grande attention les discussions à venir pour la constitution de la nouvelle équipe de Chartres Métropole. Il est essentiel que les intérêts de Champhol y soient pleinement défendus.

Avec tout mon engagement et ma détermination à vos côtés, je vous souhaite une agréable découverte de cette première édition.

Bien Cordialement,

Votre maire,
Etienne Rouault

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 21 MARS 2026

C'est parti pour un nouveau mandat !

Le Conseil municipal de Champhol est installé Et déjà au travail !
Lors de cette première séance, les élus ont procédé à l'élection du Maire et des Adjoints, lançant officiellement un mandat placé sous le signe de l'engagement et de l'action.

L'équipe dynamique et mobilisée, est prête à faire avancer les projets qui comptent pour vous.

Proximité, écoute et concertation seront au cœur de ce mandat, notamment avec les réunions de quartiers et avec une volonté forte : l'avenir de Champhol avec ses habitants.

Le Maire : Etienne ROUAULT,

Les adjoints : Florence GOUSSU, Rémi LOUVET, Sylvie RIVAUD, Ludovic BOIREAU, Isabelle MARAIS et Eric LENFANT





Rappels réglementaires

*J'entretiens mon Trottoir,
je valorise mon Quartier !*

LA COMMUNE VOUS REMERCIE
pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

«Les propriétaires ou locataires, sont tenus d'entretenir, depuis le mur jusqu'au caniveau, le devant et les côtés de leurs immeubles»

✓ **Balayage**

✓ **Désherbage** (arrachage ou binage)

✓ **Démoussage**



Feux de jardin / Entretien des Haies

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit, conformément à la réglementation en vigueur. Nous vous invitons à privilégier des solutions alternatives comme le compostage ou le dépôt en déchetterie.

Horaires autorisés pour les travaux susceptibles de causer une gêne sonore au voisinage.

Extrait de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 03/09/2012 – N° 2012247-0004 :

Les travaux de bricolage et de jardinage ne peuvent être effectués que

- Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Respectez la tranquillité de vos voisins car à défaut vous risquez une amende forfaitaire !

Pour information, la déchetterie est fermée le jeudi, le dimanche après-midi et jours fériés.



Nouveau commerçant sur le marché

"CALIDICE"

**Justine avec son joli camion
seront présents sur le marché
tous les dimanches impairs**



Agenda

AVRIL

- 12 avril – Brocante
- du 17 au 19 avril – Salon des petits producteurs
- 27 avril – conseil municipal à 18h30

MAI

-29 mai à 20h à la Salle des Champs Brizards

- 1^{ère} réunion de quartier : Moufle (rues et clos de la Moufle – de la Marche – des Bornes – de St Prest et Chemin du Haut de l'Épine)

i Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi, mardi et vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h45

Mercredi : 13h30–17h45

Jeudi : 10h–12h

Permanence des assistantes sociales :

Lundi : 9h–11h30 sur rendez-vous

11h30–12h sans rendez-vous

Permanence des Élus

Les élus assurent une permanence tous les samedis matin, de 10 h à 12 h en Mairie (sauf pendant les vacances scolaires et week-end fériés)

Le saviez-vous ?

Vous souhaitez organiser une fête des voisins ?

La Mairie vous accompagne pour cette manifestation. Un arrêté municipal vous sera délivré, vous donnant une autorisation.

Des tables et des sièges pourront vous être prêtés gracieusement.

Pour cela, vous devez vous adresser à la Mairie afin de l'informer de la date de votre "Fête des Voisins" et ainsi obtenir l'arrêté d'autorisation.